



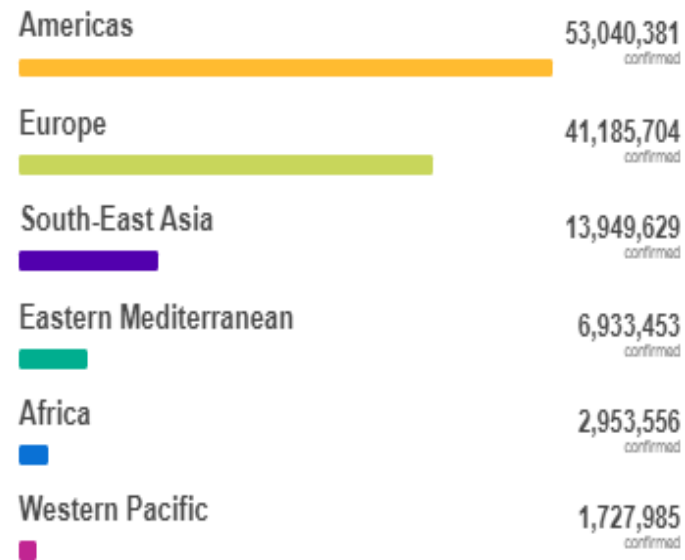
**World Health
Organization**

Mesures de riposte contre la Covid-19 en milieu de travail

Mars 2021

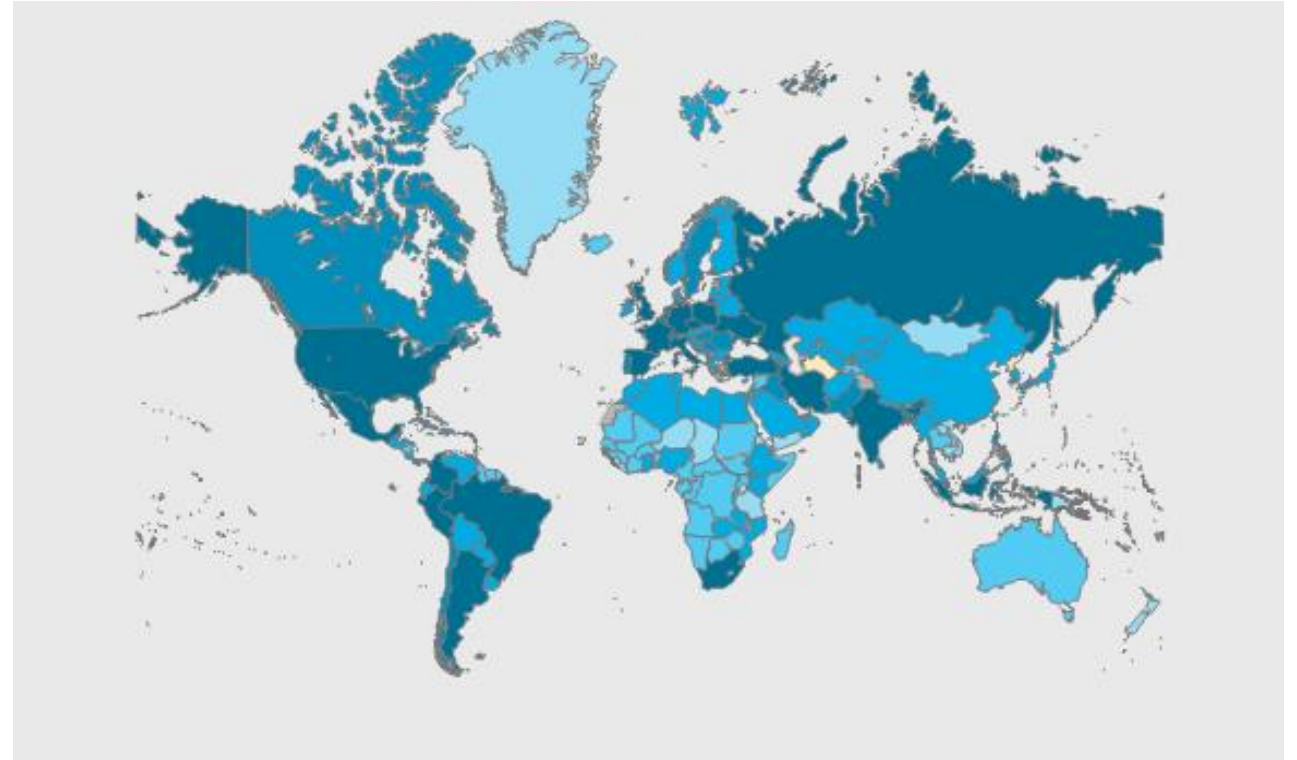
Situation épidémiologique mondiale

Situation by WHO Region



Sources: World Health Organization

Data may be incomplete for the current day or week.

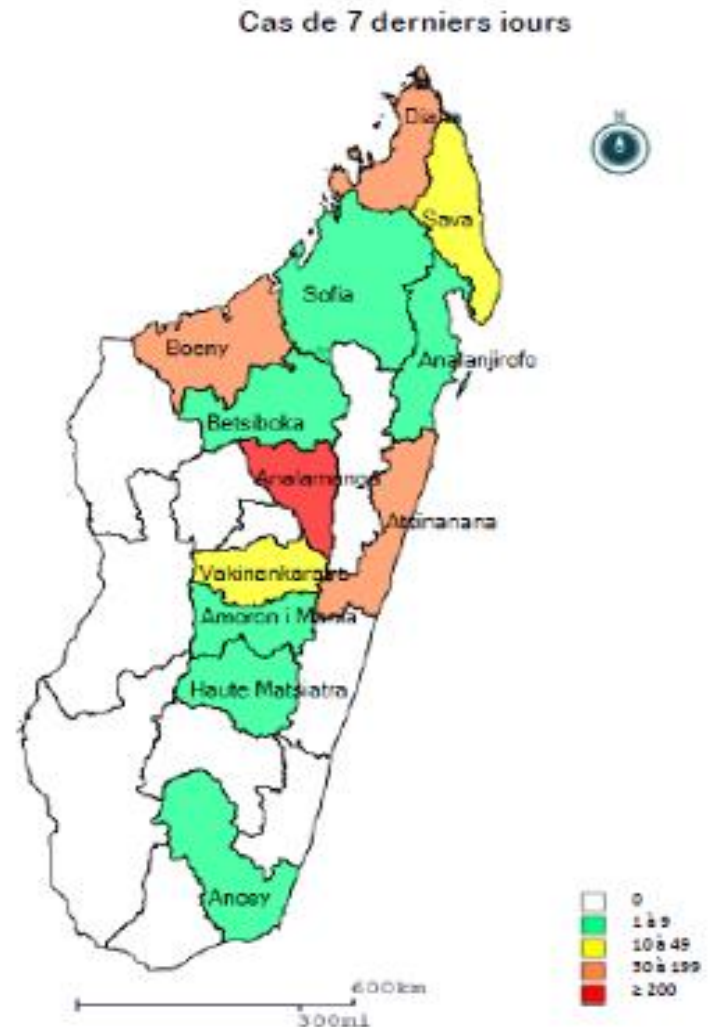


Au 16 mars 2021 : **119 960 700** cas confirmés – **2 656 822** décès

Situation épidémiologique à Madagascar

Du 19/03/20 au 15/03/2021

- 130 476 testés effectués
- 21 688 cas confirmés positifs
- Guéris : 20 614
- Décès : 335
- Recrudescence des cas dans plusieurs régions
-



Coronavirus/SARS-CoV-2/COVID-19

- Coronavirus: virus infectant à la fois les animaux et les humains
- Symptômes grippaux à des formes graves : SRAS - Syndrome respiratoire aigu sévère et MERS - Syndrome respiratoire du Moyen-Orient depuis 2012) - nouveau coronavirus nommé SARS-CoV-2 (Maladie : **COVID-19**)
- Incubation moyenne **de 5 à 6 jours [1 - 14 jours]**
- Apparition progressive des symptômes : rhume jusqu'à l'atteinte des poumons
- Risque élevé : personnes âgées, diabétiques, problèmes cardiaques, ...
- Asymptomatique dans 60% des personnes infectées : **source du virus**

Diagnostic de la COVID-19

Deux types de tests

- Tests virologiques (RT-PC et GeneXpert) : rechercher le virus chez une personne (Madagascar)
- Tests sérologiques : rechercher les anticorps développés suite à un contact avec le virus (Test de Diagnostic Rapide ou TDR)

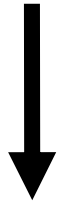
Stratégies de lutte contre la COVID-19

PREVENIR



Mesures barrières
Confinement
Fermetures des
frontières

SURVEILLER



Évolution de
l'épidémie
(chiffres)

DETECTER



Diagnostic

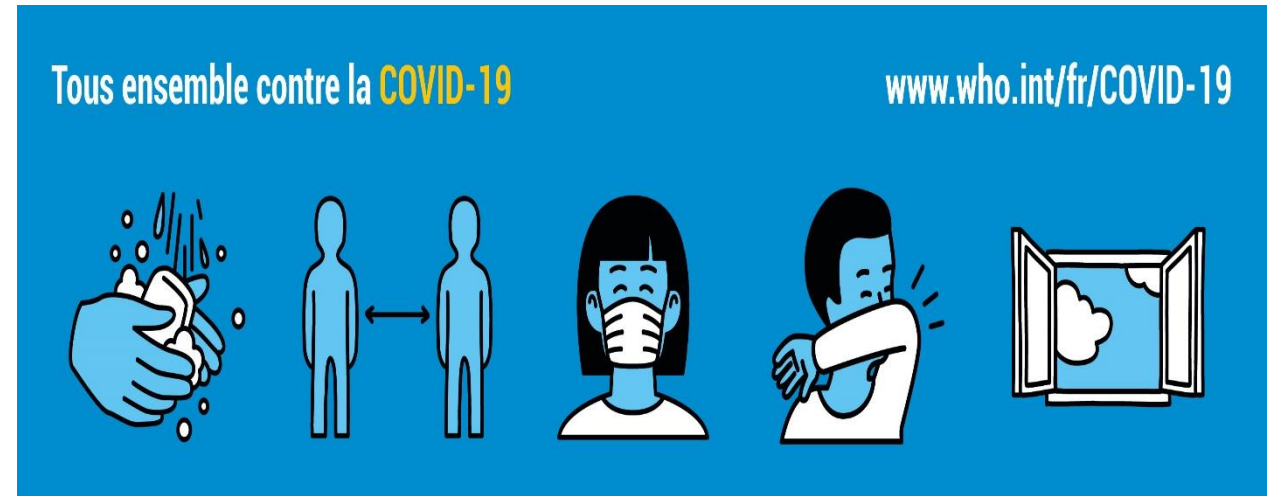
RIPOSTER



Prise en charge
Quarantaine
Contact tracing

Mesures générales de prévention

- Se laver fréquemment les mains
- Éviter les contacts proches
- Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche.
- Respecter les règles d'hygiène respiratoire
- Se tenir informé et suivre les conseils de son médecin



Prise en charge et traitement

- Aucun traitement spécifique d'efficacité démontrée vis-à-vis de Covid-19.
- Différents médicaments sont en cours d'évaluation dans le cadre d'essais cliniques
- **Directives OMS sur la prise en charge disponible, régulièrement mises à jour et adaptées aux contextes du pays**

Mesures de santé publique et sociales sur le lieu de travail dans le cadre de l'épidémie de COVID-19

Principes généraux

- Assurer la continuité du travail
- Réduire la propagation de la COVID-19
- Prévenir le risque d'apparition de clusters/foyers
- Veiller à ce que les mesures sociales et de santé publique sur les lieux de travail soient intégrés aux mesures plus larges mises en œuvre au niveau communautaire et les renforcer.

Riposte à une épidémie de maladies infectieuses :
Les responsabilités des employeurs

Évaluation de risques sur le lieu de travail

- Risque d'exposition : probabilité d'entrer en contact étroit avec le virus
- Intérêt de l'évaluation :
 - définir le niveau de risque
 - planifier des mesures de prévention
- Évaluation de risque à faire pour chaque milieu de travail, pour chaque emploi ou groupe d'emploi
- Prendre en compte l'environnement, la tâche, la menace éventuelle (par exemple pour le personnel de première ligne) et les moyens disponibles pour la contrer, tels que les équipements de protection individuelle.

Risque d'exposition faible

- **Sans contact fréquent et étroit** avec le grand public ou d'autres collègues de travail, des visiteurs, des clients ou des entrepreneurs
- Pas de contact avec des cas confirmés ou probables de COVID-19

Évaluation de risques sur le lieu de travail

Risque d'exposition modéré

- **Contacts étroits et fréquents** avec le grand public, ou d'autres collègues de travail, des visiteurs, des clients ou des entrepreneurs
- **Pas de contact** avec des cas confirmés ou probables de COVID-19
- Contact fréquent avec des personnes venant de **zones à transmission communautaire**
- **Région déclarant des cas** de COVID-19 , à forte densité de population

Évaluation de risques sur le lieu de travail

Risque d'exposition élevé

Fort potentiel de contacts étroits avec des cas confirmés ou probables de COVID-19, ainsi que des contacts avec des objets ou des surfaces qui pourraient être contaminés par le virus.

Exemples: l'utilisation des transports en commun, la prestation de services ou de soins à domicile pour des personnes atteintes de COVID-19, et le contact avec des cadavres de cas confirmés ou probables de COVID-19

Mesures de prévention pour tous les lieux de travail

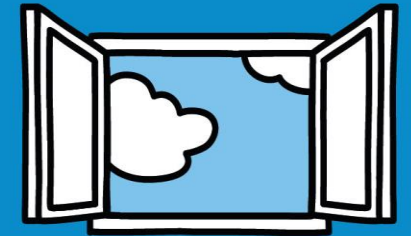
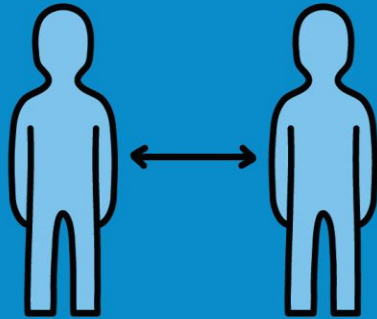
- Mise en place de mesures sanitaires
 - Hygiène des mains
 - Hygiène respiratoire
 - Distanciation physique : **réorganiser l'espace**
 - Réduire et gérer les déplacements liés au travail
 - **Nettoyage et désinfection réguliers de l'environnement ??**
- Communication, formation et sensibilisation en matière de risques
- Prise en charge des personnes présentant la COVID-19 et de leurs contacts



Mise en place de mesures sanitaires

Tous ensemble contre la **COVID-19**

www.who.int/fr/COVID-19



Communication, formation et sensibilisation en matière de risques

- Fournir des affiches pour sensibiliser les travailleurs à la COVID-19 et promouvoir des pratiques individuelles sûres sur le lieu de travail.
- Inciter les travailleurs à donner leur avis sur les mesures de prévention et sur leur efficacité.
- **Fournir régulièrement des informations sur les risques liés à la COVID-19 en utilisant des sources officielles (Gouvernement , Ministère, OMS)**
- Sensibiliser particulièrement les groupes de travailleurs vulnérables ou marginalisés.

Mesures à faire en cas de suspicion de cas de COVID-19

Cas contact étroit à risque avec un cas confirmé

Test + Confinement (résultat du test)

Négatif



Reprise du travail après 10j

Positif



Quarantaine de 14j (date de prélèvement)

NB : En l'absence de test, confinement pendant 14j

Employé présentant des symptômes

Isoler



Médecins
d'entreprises, CSB,
Village Voara



Protocole de prise en charge du
Ministère

Avec ou sans symptômes

- Établir la liste des personnes qui ont été en contact avec le cas
- Contacter le CNOSSE/CRCO
- Renforcer les mesures sanitaires
- Augmenter la ventilation et l'aération des locaux
- Organiser les pauses à l'air libre

Plans d'action

- Élaborer des plans d'action pour les lieux de travail , se baser sur l'évaluation de risques
- Intégrer les mesures de protection de la santé, de la sécurité et de la sûreté lors de la réouverture, de la fermeture et de la modification des lieux et des modalités de travail
- Contrôler et mettre à jour en cas de changement des tendances épidémiologiques locales, de nouveaux cas de COVID-19 sur le lieu de travail ou de non-respect des règles par les travailleurs, les visiteurs et les clients
- Impliquer les travailleurs et ou leurs représentants lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'action pour la prévention et l'atténuation de la COVID-19,

Riposte à une épidémie de maladies infectieuses :
Les responsabilités des employés

Respecter , appliquer , signaler

- Respecter les consignes du Gouvernement et de l'entreprise
- Appliquer les gestes barrières
- Appliquer toutes les règles d'hygiène individuelle et sur la propreté des lieux
- Signaler à l'employeur tout symptômes de la COVID-19
- Signaler à l'employeur en cas de contact avec un cas confirmé

Merci

